FOREZ-EST
communauté
de communes

Une aide directe
au commerce et à l'artisanat

POUR QUI ?

- Entreprises artisanales, commerciales et de services avec point de vente
- D'une taille inférieure à 500 m², employant de 0 à 15 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 000 000 € HT
- Situées en centre-ville, centre-bourg et secteurs fléchés comme prioritaires

POUR QUOI?

Pour les investissements à partir de 5 000 € HT concernant :

- La rénovation des vitrines
- La mise en accessibilité
- Des équipements liés à la sécurité du local
- Du matériel
- Des travaux d'économie d'énergie

COMBIEN ?

Cette aide est cumulable :

- Commune : jusqu'à 2 000 € d'aide
- Communauté de Communes : jusqu'à 2 000 € d'aide
- Région : jusqu'à 8 000 € d'aide supplémentaire

Conception service communication de Forez-Est - MAJ 12-2025

Communauté de Communes de Forez-Est - www.forez-est.fr
6 Place Paul Larue 42110 Feurs
Pôle attractivité
developpement@forez-est.fr - 04 82 22 00 04

FOREZ-EST
communauté
de communes

FOREZ-EST
communauté de communes

Parcours de la demande

Parcours de la demande aide directe au commerce et à l'artisanat :

1 - Je contacte la Communauté de Communes de Forez-Est pour vérification de l'éligibilité de mon projet
2 - Je contacte ma chambre consulaire et j'envoie une lettre d'intention à Forez-Est avant de commencer mes investissements
3 - Avant de payer mes investissements, je constitue mon dossier avec ma chambre consulaire

Au niveau financement local (Forez-Est + commune)

4 - Mon dossier est présenté en comité par la chambre consulaire
5 - Dès validation je reçois un courrier de notification d'aide de Forez-Est
6 - Je termine mes investissements et j'envoie mes factures acquittées à Forez-Est
7 - Je reçois le versement de la subvention de Forez-Est et de ma commune.

Au niveau du financement régional

4 - Mon dossier est déposé sur la plateforme avant de payer mes investissements
5 - Je joins le courrier de notification de Forez-Est sur la plateforme de la Région qui sert de justificatif du cofinancement local
6 - Je reçois l'avis de la Région
7 - J'envoie mes factures acquittées à la Région
8 - Je reçois ma subvention régionale.

En partenariat avec :

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
CMA
Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LOIRE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

* Conformément au SRDEII et à la loi NOTRE, la Région a autorisé par conventionnement la Communauté de Communes de Forez-Est à verser cette aide